

Enseignement professionnel : 5 000 postes supprimés annonce le SNUEP-FSU. Ce lien pour télécharger l'interview avec Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale :

Le SNUEP a "bon espoir" qu'un front syndical uni s'oppose à la réforme de l'enseignement professionnel.

"Les organisations syndicales responsables ne peuvent que s'opposer à cette réforme qui détruit des postes d'enseignement", estime Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale du SNUEP, à l'occasion de la conférence de presse du syndicat FSU de l'enseignement professionnel. Les nouvelles grilles horaires prévoient en effet la suppression de quelque 100h d'enseignement par an pour les élèves, ce qui amènera la suppression de 2 500 postes, calcule le syndicat (auxquels s'ajouteront 2 500 autres postes, du fait de la division par deux sur 4 ans du nombre des sections préparant au bac GA, gestion administration). Ces grilles horaires sont vues comme des "attaques contre les enseignements généraux" auxquels les élèves sont "très attachés" (même s'ils ne les aiment pas toujours).

La co-intervention d'enseignants de français et de mathématiques avec des professeurs des disciplines professionnelles, par exemple français et cuisine pour la rédaction de menus, témoigne d'une vision purement utilitariste de l'enseignement et ne prend pas en compte les rapprochements d'autres disciplines, par exemple langues et service d'hôtellerie.

Autre sujet de "colère" pour le SNUEP, l'absence d'informations sur Parcoursup. Il semble que beaucoup de bacheliers professionnels figurent sur les listes d'attente, bien qu'ils aient reçu un avis favorable du conseil de classe, mais le ministère, contrairement aux engagements qu'il avait pris, ne donne aucune information sur le sujet. Quelque 180 000 de ces jeunes veulent poursuivre des études, et il manque 60 000 places dans les sections de techniciens supérieurs pour les accueillir ; ce ne sont pas les 2 000 places des "classes passerelles" qui résoudront la question, d'autant qu'elles ont été créées en urgence, sans cadrage national et sans autre financement que des heures supplémentaires, ajoute le syndicat.

Le SNUEP dénonce également la faible attractivité du métier, puisque 26 % des postes mis aux concours n'ont pas été pourvus, un pourcentage qui devrait d'ailleurs augmenter avec la prise en compte des lauréats à deux concours, CRPLP et CAPES. Il s'inquiète de voir la conception des référentiels métiers confiée aux branches. Il considère que la réforme de l'année de seconde organisée par "familles de métiers" fait un an de moins pour la formation professionnelle. Plus globalement, il considère que la vision du ministre est réductrice, oubliant que les élèves ne sont pas seulement de futurs ouvriers ou employés qui doivent avoir les savoirs et les compétences requis, mais qu'ils doivent avoir de plus la culture nécessaire à leurs évolutions professionnelles, qui seront importantes, et qu'ils sont aussi de futurs citoyens.

Réforme de la voie professionnelle : une intersyndicale réclame des précisions "en urgence" sur la mise en œuvre

[Dépêche de l'AEF du 3 septembre 2018]

Il est "impensable que les services du ministère ne disposent pas à ce jour d'éléments précis qui vont concrétiser la réforme de la voie professionnelle", s'insurge une intersyndicale de la voie professionnelle rassemblant notamment la CGT Educ'action, le Snetaa-FO et le Snuep-FSU, dans un communiqué, le 31 août 2018. Certaines de ses mesures "inquiètent toujours vivement les personnels", rapporte-t-elle, demandant une rencontre "en urgence". Pour la CGT Educ'action, cette rentrée a lieu "sous tension", tandis que le Snuep-FSU ne note "aucune amélioration" pour le lycée professionnel.

À quelques jours de la rentrée scolaire, "il est indispensable que le ministre de l'Éducation nationale apporte des réponses concrètes aux personnels" au sujet de la réforme de la voie professionnelle, déclare une intersyndicale, le 31 août 2018. Celle-ci est composée de la CGT Educ'action, du Snetaa-FO, du Snuep-FSU, du Snep-FSU, du Snalc-CSEN, du SNCL-FAEN, de SUD-Éducation, du SE-Unsa, Sgen-CFDT et du SIES. Selon elles, certaines mesures de la réforme annoncée en mai "inquiètent toujours vivement les personnels".

Des discussions prévues à la fin de l'été

L'intersyndicale avait déjà interpellé le ministre dans un courrier en juin. Dans sa réponse datée du 3 août, Jean-Michel Blanquer faisait savoir que "dès la fin de l'été, la définition des familles de métiers, la définition précise des grilles horaires et des moyens affectés aux établissements pour leur permettre des marges d'autonomie, la mixité des parcours des élèves au sein des lycées professionnels, l'accompagnement des professeurs, feront l'objet de discussions".

Il rappelait par ailleurs que "les étapes de mise en œuvre s'échelonneront de la rentrée 2019 à la rentrée 2021" et précisait également que la rénovation du référentiel du baccalauréat gestion-administration "sera engagée à l'automne 2018, pour une mise en œuvre à la rentrée 2020".

Apprentissage, bac GA... : des motifs d'inquiétude

"Nous n'avons toujours pas le calendrier des audiences [...] ni les documents correspondants", le relance l'intersyndicale dans un courrier daté du 31 août. Elle juge "impensable que les services du ministère ne disposent pas à ce jour d'éléments précis qui vont concrétiser cette réforme dont les annonces inquiètent profondément les personnels".

Parmi les sujets d'inquiétude des syndicats figurent les grilles horaires, les dotations d'autonomie, le baccalauréat gestion-administration, etc.

L'intersyndicale annonce demander au ministre "une rencontre en urgence dès la première semaine de septembre". "Faute d'un dialogue social sincère, les personnels seraient contraints d'envisager d'autres modalités d'actions", prévient-elle.

"une rentrée sans aucune amélioration"

"Le ministère refuse de dédier les moyens nécessaires et indispensables pour remédier aux difficultés majeures des lycées professionnels", dénonce le Snuep-FSU. Pour le syndicat, qui "dénonce les grands axes de la réforme", il n'y a "aucune amélioration" en cette rentrée.

Le Snuep lance par ailleurs une enquête sur les conditions de travail des personnels. "De nombreux dispositifs de la réforme Blanquer risque de renforcer certaines de [leurs] difficultés", alerte-t-il.

De son côté, la CGT Educ'action estime que la rentrée se fera "sous tension".

Loi "Avenir professionnel" : le feu vert du Conseil constitutionnel

La [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#), qui porte notamment sur la réforme de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'assurance chômage, est publiée. La [décision du Conseil constitutionnel](#) relative à cette loi, **qui en censure onze articles**, est également publiée au Journal officiel.

A travers cette décision, le Conseil constitutionnel censure 11 articles dont deux concernent l'enseignement scolaire :

- L'article 21 qui visait sur l'inscription dans le code de l'éducation d'une définition **des campus des métiers** et des qualifications afin de donner une assise juridique aux CMQ.
- L'article 23 prévoyait que le gouvernement remette au Parlement un "rapport sur la situation et les perspectives d'évolution des centres d'information et d'orientation".

Cette loi va impacter directement les lycées professionnels car l'article 37 de la même loi affecte 87 % de la TA à l'apprentissage et seulement 13 % est consacré à la part hors quota (soit une baisse drastique de 10 points). Mais cette baisse, très importante, ne satisfait pas suffisamment le gouvernement et sa majorité car la loi permet de puiser dans les 13 % pour des « *subventions versées aux centres de formation d'apprentis sous forme de matériels à visée pédagogique* » et aussi de permettre aux établissements privés du second degré à but lucratif de bénéficier de cette part. Alors que restera-t-il pour les élèves les plus fragiles, ceux et celles que nous formons dans nos lycées professionnels ?

Nous reviendrons dans nos prochains bulletins sur cette loi et ses conséquences sur la voie professionnelle scolaire.

Evaluations en classe de seconde

Dans une lettre adressée aux proviseurs, Jean-Marc Huart, Directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), précise que ces évaluations *standardisées et nationales fournissent aux équipes pédagogiques des points de repères objectifs et fiables. Elles donnent un profil des acquis et des besoins de chaque élève dans les apprentissages fondamentaux, à des moments charnières de leur scolarité.* Puis, il ajoute qu'elles sont une aide pour les enseignants et *permettront de mettre en place, dès le début de l'année scolaire, des dispositifs et méthodes pédagogiques efficaces pour soutenir, selon leurs besoins, tous les élèves.*

Rien à dire sur les objectifs affichés, au contraire, c'est une bonne chose de procéder ainsi. Mais la réalité du terrain nous a montré qu'après les constats, les équipes se trouvent impuissantes d'aller plus loin. Nous espérons cependant que cette démarche ira jusqu'au bout. Pour illustrer ces propos quelques questions :

- Quels moyens le ministère met à la disposition de certains élèves pour éviter le décrochage ?
- Quelles solutions pour les élèves qui souhaitent une autre orientation ?

Et le ministère se trompe s'il compte sur *l'innovation et les méthodes pédagogiques*, car les PLP ne cessent de développer et d'adapter leur manière de faire en fonction des difficultés des élèves. Force est de constater qu'en face d'un public spécifique, qui représente cependant une minorité, il faut des dispositifs spécifiques.

Vidéo de présentation de la conférence de presse du SNUEP-FSU du 30 août 2018 : [Cliquez ICI](#)

CAPPEI

Le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 a créé le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI). Ce certificat remplace deux anciennes certifications (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ou CAPA SH, certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ou 2CA SH).

Dans le but d'évaluer la mise en œuvre de ce nouveau certificat, le ministère a décidé d'installer un groupe de travail ; le SNUEP participera à cette rencontre dans le cadre d'une délégation FSU. Il portera ainsi les revendications suivantes :

- Mettre en place plus de moyens pour assurer la formation des collègues.
- Mise en œuvre rapide d'un dispositif particulier pour que les PLP travaillant depuis plusieurs années dans les structures de l'ASH pour obtenir cette certification. N.B : par exemple 8 jours de formation dans l'académie d'Orléans-Tours.
- Que le CAPPEI reprenne toutes les options existantes avec le 2CASH
- Permettre aux **enseignants détenteurs du 2CASH d'obtenir automatiquement le CAPPEI.**

N'hésitez pas à nous adresser toutes vos remarques à ce sujet (avant le 16 septembre).

Enseignement agricole : les inquiétudes du SNETAP-FSU

Le syndicat FSU de l'enseignement agricole public ne cache pas ses inquiétudes. A l'occasion de la conférence de presse de la fédération, son secrétaire général indique que, selon les informations communiquées par le DGER (directeur général de l'enseignement et de la recherche) du ministère, Bercy voudrait récupérer quelque 2 000 postes d'enseignants sur le quinquennat (sur 25 000), au double prétexte que l'Agriculture ne figure pas parmi les ministères prioritaires et que l'enseignement agricole aurait perdu des élèves. "C'est vrai", dit Jean-Marie Le Boiteux, "mais c'est essentiellement dû à la réforme du baccalauréat professionnel et cela touche surtout l'enseignement privé."

Autre sujet d'inquiétude, la "réforme Blanquer" du lycée qui s'applique sans tenir compte des spécificités de l'enseignement agricole. Ainsi, les élèves en S devront-ils choisir entre biologie, physique-chimie et mathématiques alors qu'ils ont besoin des trois enseignements de spécialité.

Mais c'est surtout la réforme de l'apprentissage qui inquiète le SNETAP. Les lycées publics comptent de nombreux élèves sous statut d'apprentis, et le financement des sections sera confié aux branches. Or la plupart des entreprises agricoles sont des TPE qui ne versent pas de taxe d'apprentissage et ce sont les Régions qui assumaient jusqu'à présent ces financements. Ces sections d'apprentis sont de plus, fragiles, et un financement "au contrat" s'avèrera vite insuffisant si quelques élèves passent du côté des Maisons familiales rurales, dont l'enseignement est fondé sur l'alternance et que le principal syndicat agricole, la FNSEA, serait tenté d'avantager.

La FSU est "bien décidée à ne pas se laisser promener" par J-M Blanquer

Extraits de la conférence de presse de la FSU / 5 septembre 2018

■ "Il y a un déficit de réel dialogue social" avec le gouvernement, alerte Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, devant la presse. "Ce gouvernement confond le nombre de réunions, les groupes de travail et le dialogue social".

■ "Nous n'acceptons pas la fin des CAP et du paritarisme !", s'exclame Bernadette Groison. La secrétaire générale fait référence au chantier ouvert sur le nouveau modèle de dialogue social dans le cadre de la concertation intitulée "refonder le contrat social avec les agents publics", lancée en avril et qui doit se traduire par un projet de loi au 1er semestre 2019. La FSU refuse que les CAP soient "réduites à un seul rôle d'appel sur les situations litigieuses", alors qu'elles permettent d'assurer "le contrôle, la transparence, l'équité" mais aussi "le bon fonctionnement des services". "Ce serait se priver d'instances régulatrices" qui interviennent, par exemple sur les cartes scolaires, prévient Bernadette Groison.

■ "Pour un ministre qui avait dit à son arrivée ne pas vouloir défaire ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, Jean-Michel Blanquer a réussi à ouvrir tous les dossiers en un an, de la maternelle à l'enseignement supérieur !", relève Bernadette Groison. Elle note qu'il ne "pratique pas lui-même" la culture de l'évaluation qu'il veut appliquer au système éducatif. Elle cite ainsi "le dispositif Plus de maîtres que de classes, les programmes de 2016, le bilan de la semaine de 4,5 jours ou encore les expérimentations de fusion des académies", dossiers restés sans évaluation.

■ Bernadette Groison repère également une "tendance à l'individualisation", en témoignent les discussions sur les postes à profil ou la rémunération au mérite, dans le cadre de la réforme Action publique 2022. Elle dénonce une "gestion très technocratique" qui accorde un "poids important au local", et rappelle l'opposition de la FSU à la réforme territoriale.

■ Parmi les priorités de la rentrée de la FSU, figure également "les difficultés de recrutement résultant de la crise d'attractivité du métier d'enseignant". "Nous avons demandé au ministère de l'Éducation nationale de s'attaquer sérieusement au problème de recrutement", explique Bernadette Groison, car "nous connaissons un problème d'attractivité", explique-t-elle.

■ La formation des étudiants prérecrutés "doit être guidée par les nécessités de la formation en alternance et non par la compensation des manques de postes enseignants", estime la FSU qui critique la "doxa du 'coût constant'".

■ "Les enseignants ont bien compris qu'Emmanuel Macron veut aller vers un système de retraite plus individualisé et cela les inquiète", fait savoir Bernadette Groison.

Pré-syndicalisation

La période de pré-syndicalisation au SNUEP-FSU s'ouvre, elle a pour objectif de vous solliciter pour le renouvellement de votre confiance ; les seules ressources de notre syndicat sont vos cotisations. Le SNUEP-FSU sera en congrès l'an prochain, c'est le moment pour vous de participer activement à la vie de votre syndicat. Pour cela, n'hésitez pas à contacter votre section académique.

- Règlement par chèque ou par prélèvement Bulletin de pré-syndicalisation / [Word](#) et [PDF](#).

- Règlement en ligne : <http://snupe.fr/adhesions>

Bacheliers professionnels : classes passerelles vers les STS

Le MEN a publié le 19 juillet 2018 une circulaire concernant les classes passerelles vers les STS. Elle précise le rôle et le fonctionnement de ces classes. Il ne s'agit "pas d'une préparation du BTS mais une année de préparation à l'entrée en STS", implantée "prioritairement" dans des lycées professionnels. La formation contient des enseignements généraux, professionnels et des stages en entreprise, ainsi qu'une aide à l'orientation et un tutorat entre élèves de classe passerelle et de STS.

La circulaire précise que "La classe passerelle est destinée aux bacheliers professionnels de l'année". "Elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS."

"La classe passerelle ne constitue pas une année de préparation du BTS mais une année de préparation à l'entrée en STS", préviennent la Dgesip et le Dgesco. "Les élèves concernés sont ceux qui n'ont eu aucune proposition d'admission en STS, bien qu'ayant reçu en terminale un avis favorable du conseil de classe [...] ou du chef d'établissement dans les autres académies."

La circulaire indique que l'ouverture d'une classe passerelle est décidée par le recteur, chaque année, "en fonction du nombre constaté de bacheliers comme étant concernés à l'issue de la procédure Parcoursup et selon leurs profils".

Dans notre académie, ces classes ne sont pas implantées toutes dans les LP, en plus la dotation sera en HSE et rien n'est précis concernant les contenus et les modalités de mise en place.

Parcoursup : Les bacheliers professionnels victimes d'un dispositif sélectif.

La phase d'admission principale se termine avec 7.500 bacheliers, dont une très grande partie de lycéens professionnels, à la recherche d'une place dans le supérieur !

Cette situation délicate concerne surtout les étudiants les plus fragiles. Sur ces 7.745 bacheliers sans affectation, seulement 10 % d'entre eux sont issus de filière générale. L'immense majorité des étudiants encore sur le carreau sont des bacheliers professionnels d'après Challenges du 5 septembre.

Ce goulot d'étranglement pour les bacheliers professionnels à l'entrée des études n'est pas une découverte. « Lors de la création du baccalauréat professionnel sur trois ans, en 2010, on pensait que 20 % des diplômés souhaiteraient continuer leurs études dans le supérieur, explique Sigrid Gérardin, du Snuep FSU. Aujourd'hui, ils sont 60 % à vouloir le faire mais les politiques publiques n'ont pas suivi. » Personne ne s'est réellement intéressé à leur sort (324.288 bacheliers en 2018, soit 83 % de réussite), pas même le patronat qui réclame pourtant une main d'œuvre qualifiée. Beaucoup de ces bacheliers recherchent simplement des entreprises pour poursuivre leurs études en contrat d'apprentissage. Parfois sans y parvenir.

ENSEMBLE, POUR UNE RENTRÉE COMBATIVE !
www.snuep.fr

U.F.S.U. ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

SNUEP F.S.U.

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC